

Communiqué de presse

En dollars canadiens, sauf indication contraire

TSX/NYSE/PSE : MFC SEHK : 945

Pour publication immédiate

Le 22 août 2022

La Société Financière Manuvie annonce les taux de dividendes sur ses actions de catégorie 1, série 9, à dividende non cumulatif et à taux révisable et sur ses actions de catégorie 1, série 10, à dividende non cumulatif et à taux variable

TORONTO – La Société Financière Manuvie (« Manuvie ») a annoncé aujourd'hui les taux de dividendes applicables à ses actions de catégorie 1, série 9, à dividende non cumulatif et à taux révisable (les « actions privilégiées de série 9 ») (TSX : MFC.PR.I) et à ses actions de catégorie 1, série 10, à dividende non cumulatif et à taux variable (les « actions privilégiées de série 10 »).

Les porteurs d'actions privilégiées de série 9 toujours en circulation après le 19 septembre 2022 auront droit à des dividendes préférentiels trimestriels en espèces, non cumulatifs et à taux fixe, si le conseil d'administration de Manuvie en déclare et sous réserve des dispositions de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada). Le taux de dividende pour la période de cinq ans commençant le 20 septembre 2022 et se terminant le 19 septembre 2027 sera de 5,97800 % par année ou 0,373625 \$ par action, par trimestre, ce qui correspond au taux des obligations du Canada à cinq ans au 22 août 2022 majoré de 2,86 %, conformément aux modalités des actions privilégiées de série 9.

Les porteurs d'actions privilégiées de série 10 qui pourraient être émises le 19 septembre 2022 à la conversion des actions privilégiées de série 9 en actions privilégiées de série 10 auront droit à des dividendes préférentiels trimestriels en espèces, non cumulatifs et à taux variable, calculés en fonction du nombre réel de jours écoulés durant chaque trimestre à taux variable, divisé par 365, si le conseil d'administration de Manuvie en déclare et sous réserve des dispositions de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada). Le taux de dividende pour la période de trois mois commençant le 20 septembre 2022 et se terminant le 19 décembre 2022 sera de 1,45700 % (5,84400 % sur une base annuelle) ou 0,364250 \$ par action, ce qui correspond au taux des bons du Trésor du Canada à trois mois au 22 août 2022 majoré de 2,86 %, conformément aux modalités des actions privilégiées de série 10.

Les propriétaires véritables d'actions privilégiées de série 9 qui souhaitent exercer leur droit de conversion doivent demander à leur courtier ou autre mandataire de le faire avant 17 h (heure de Toronto) le 2 septembre 2022. Le communiqué de presse annonçant ce droit de conversion a été publié le 2 août 2022. Il est possible de le consulter sur SEDAR et sur le site Web de Manuvie. Pour toute question au sujet du privilège de conversion, veuillez communiquer avec l'agent chargé des transferts et de la tenue des registres de Manuvie, Compagnie Trust TSX, au 1 800 783-9495.

La Bourse de Toronto (la « TSX ») a approuvé conditionnellement l'inscription des actions privilégiées de série 10, avec effet à la conversion. Cette inscription en bourse est conditionnelle à ce que Manuvie remplisse toutes les exigences de la TSX. Après approbation, les actions privilégiées de série 10 seront négociées à la TSX sous le symbole « MFC.PR.S ».

Les actions privilégiées de série 9 et les actions privilégiées de série 10 n'ont pas été ni ne seront inscrites aux États-Unis en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières, intitulée *Securities Act of 1933*, et de ses modifications (la « loi sur les valeurs mobilières »), ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'aucun État des États-Unis, et elles ne pourront être offertes, vendues ni émises, directement ou indirectement, aux États-Unis ni à une personne des États-Unis (au sens du règlement S de la loi sur les valeurs mobilières) ni pour le compte de celle-ci, à moins d'être inscrites ou dûment dispensées de l'inscription. Le présent communiqué ne constitue nullement une offre de vente ou une sollicitation d'achat de titres aux États-Unis et, dans l'éventualité où un appel public à l'épargne serait lancé aux États-Unis, un prospectus devra être émis.

À propos de Manuvie

La Société Financière Manuvie, fournisseur mondial et chef de file des services financiers, vise à rendre les décisions des gens plus simples et à les aider à vivre mieux. Son siège social mondial se trouve à Toronto, au Canada. Elle propose des conseils financiers et des solutions d'assurance, et exerce ses activités sous le nom de Manuvie au Canada, en Asie et en Europe, et principalement sous le nom de John Hancock aux États-Unis. Par l'intermédiaire de Gestion de placements Manuvie, la marque mondiale de son Secteur Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde, elle sert des particuliers, des institutions et des participants aux régimes d'épargne-retraite partout dans le monde. À la fin de 2021, elle comptait plus de 38 000 employés, plus de 119 000 agents et des milliers de partenaires de distribution au service de plus de 33 millions de clients. Elle est inscrite aux bourses de Toronto, de New York et des Philippines sous le symbole « MFC », ainsi qu'à la Bourse de Hong Kong sous le symbole « 945 ».

Les produits ne sont pas tous offerts dans tous les pays. Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez le site manuvie.com.

Communications avec les médias

Cheryl Holmes

Manuvie

416 557-0945

cheryl_holmes@manulife.com

Relations avec les investisseurs

Hung Ko

Manuvie

416 852-4875

hung_ko@manulife.com